



Ville de Moudon
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 43
1510 Moudon
www.moudon.ch

Municipalité
T 021 905 88 88
F 021 905 88 89
greffe@moudon.ch

Conseil communal de Moudon
Par Monsieur
André ZIMMERMANN
Président
Case postale 43
1510 Moudon

Réf. 102.04 MPJ/AI

Moudon, le 1 mars 2018

Communication No 16/18 (MPJ)

Préavis municipal 11/11 - Remplacement de conduite d'eau suite à une fuite d'eau au lieu-dit « Pré Bryand », forage dirigé sous la RC 601

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les travaux cités en titre sont terminés, à satisfaction de la Municipalité et des Services concernés.

Alors que la demande de crédit était de **CHF 69'500.-** (préavis no 11/11), le décompte final s'établit à un total de **CHF 80'306.05**.

Cette différence provient essentiellement des difficultés rencontrées lors de la creuse des cellules de départ et d'arrivée pour le forage dirigé. Elles ont dû être réalisées beaucoup plus grandes que prévues au départ à cause de la mauvaise cohésion du terrain. De plus, un boisage a été nécessaire.

Il y a eu également des fouilles supplémentaires pour le remplacement de la borne hydrante. A cause de la mauvaise portance du terrain suite aux travaux de fouille, il a été nécessaire de réaliser une place gravelée pour que des véhicules puissent continuer à y être stationnés. Afin de protéger les vannes situées dans les champs, l'école d'agriculture de Grange-Verney a demandé la mise en place d'un grand rectangle de béton autour.

Par ailleurs, il est à noter qu'une subvention a été versée par l'ECA, à hauteur de **CHF 12'976.85 HT**.

Le tableau suivant résume la situation financière du préavis 11/11 :

Investissement brut total	CHF 80'306.05	
Déduction subvention ECA	CHF. 12'976.85	
Déduction récupération TVA	CHF 5'948.60	
Investissement net	CHF 61'380.60	CHF 61'380.60
Crédit accordé	CHF 69'500.00	
Déduction subvention ECA	CHF 12'976.85	
Déduction récupération TVA	CHF 5'948.60	
Crédit net accordé	CHF 50'574.55	CHF 50'574.55
Différence, dépassement		CHF 10'806.05

Le montant total, ventilé dans les divers comptes des services concernés, sera amorti sur une durée de trente ans au maximum.

Vous remerciant de bien vouloir accepter ce dépassement, la Municipalité vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ses salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique : Le secrétaire :

C. PICO

A. IMERI

Copies à :

- Mme Michèle PIDOUX-JORAND, municipale propreté urbaine, espaces verts et forêts, 079/673.55.29, m.pidoux@moudon.ch
- Boursier communal